

d'exposer sa politique financière et économique pour l'immédiat et l'avenir. C'était par-dessus tout, monsieur l'Orateur, l'occasion pour le Parlement du pays de procéder à un impressionnant et attentif examen. On a certainement scruté les choses à fond. Même Napoléon, lors de la retraite de Russie, n'a pas reculé aussi loin ni aussi vite que le ministre des Finances.

D'après le ministre des Finances il s'agissait d'un traitement énergique et définitif, dépourvu de toute considération politique—souvenez-vous en bien il était absolument sans parti pris. Il a affirmé, le soir du 13 juin, soit il y a à peu près un mois, à quelques jours près—et je suppose que le secrétaire d'État (M. Pickersgill) vérifiera mes calculs pour me dire si je me trompe; il s'est trompé d'ailleurs, il y a quelques jours, mais je ne le lui rappellerai pas—que c'était là une occasion qu'on ne devrait, et qu'il ne fallait, ni éviter ni remettre. Il aurait dû retenir lui-même le conseil qu'il donnait à la Chambre.

Et qu'avons-nous entendu ce soir? Le premier chapitre du premier livre de Gordon était l'exposé budgétaire du 13 juin. Puis, on nous a présenté le chapitre rédigé par le ministre du Revenu national (M. Garland), qui définissait l'indéfinitissable à propos du budget. Puis, il y a eu le retrait de la taxe d'accise sur la vente des titres. Ce soir, monsieur l'Orateur, nous en sommes au quatrième chapitre du budget. Le Canada n'a jamais rien vu de pareil!

Une voix: Pas de budget pendant deux ans! Vous n'en avez jamais présenté.

L'hon. M. Nowlan: Je suis heureux d'entendre cette observation. Quelqu'un là-bas vient de dire: «Vous n'en avez jamais présenté.» C'est avec plaisir que j'entends cette interruption, monsieur l'Orateur. J'avais, en effet, oublié de mentionner une chose au cours du premier débat sur le budget. (*Exclamations*)

On m'a de temps à autre taquiné en disant que j'étais peut-être le seul ministre des Finances de l'histoire du Canada à n'avoir jamais présenté un budget. Je ne sais au juste si c'est historiquement juste. Toutefois, monsieur l'Orateur, voici ce que je dirai à la Chambre et à toute la nation. J'aime beaucoup mieux être le seul ministre des Finances à n'avoir jamais présenté de budget que celui qui a présenté le plus mauvais.

La situation dans laquelle nous nous trouvons ce soir, monsieur l'Orateur, ne s'est encore jamais produite à la Chambre des communes. La Chambre a dû renoncer aux travaux réguliers dont nous aurions dû nous occuper à ce moment-ci, il a fallu, accepter à l'unanimité de remettre ces travaux, afin de permettre au ministre des Finances d'expliquer l'inexplicable, de définir ce qui ne

peut être défini et de présenter, je le répète, le quatrième chapitre du budget. C'est, certes, une chose qui n'est encore jamais arrivée à la Chambre des communes.

Il n'est pas inusité, comme le savent tous ceux qui sont depuis quelque temps à la Chambre, qu'un ministre des finances modifie une ou deux résolutions figurant dans son exposé budgétaire. Certains l'ont fait pendant le débat sur le budget, d'autres pendant le débat sur les résolutions budgétaires. En général, les modifications étaient peu importantes et de caractère technique. Il est arrivé une ou deux fois que des budgets fédéraux aient été modifiés. Je me souviens qu'un ministre des Finances venant de ma propre circonscription avait présenté une résolution relative aux droits de douane sur les tubes d'acier, pour la retirer ensuite. Mais il ne s'agissait que d'une seule résolution.

L'hon. M. Pickersgill: Votre prédécesseur a aboli une taxe entière!

L'hon. M. Nowlan: La taxe sur les tubes d'acier. Mais si mon honorable ami, le secrétaire d'État, veut parler de procédure, je lui rappellerai avec plaisir les discussions qui ont eu lieu à propos de bien des débats différents. Je suis sûr que l'honorable représentant n'y tient pas ce soir.

Je le répète, le budget nous a été présenté le soir du 13 juin. Puis est venue la suppression de la taxe d'accise de 30 p. 100 sur les valeurs, suppression très grave. Le ministre des Finances aurait peut-être admis, avant ce soir-là et avant le tollé de protestations qui a retenti dans le pays, que cette taxe d'accise de 30 p. 100 était une disposition vitale du budget. Il l'a retirée sous les pressions très fortes exercées par le pays.

Puis, nous avons vu le ministre du Revenu national nous expliquer, avec un sourire angélique, ce que ne devait pas viser le budget présenté par le ministre des Finances, nous dire que tel article et tel autre article, ou tel autre encore, devaient être exclus et qu'on n'avait jamais voulu les viser par le budget. Et ce soir enfin, je le répète, nous avons entendu un discours sur l'ensemble du budget et non sur un ou deux articles en particulier. Pour la première fois depuis que le Canada est devenu nation en 1867, nous avons entendu un ministre des Finances reviser tout son budget et expliquer que telle partie a été mal interprétée, telle autre n'était pas applicable, telle autre présente des difficultés administratives et telle autre doit être remise à plus tard.

Nous avons entendu un exposé sur le budget. Premièrement, il y a eu l'exposé budgétaire lui-même, puis un amendement proposé par l'opposition officielle. Il y a eu